

Toutes les organisations syndicales étaient convoquées par le recteur le 13 janvier 2021 dernier pour une réunion sur l'éducation prioritaire. En effet le gouvernement planifie de revoir la carte de l'éducation prioritaire pour l'élargir aux zones rurales et aux lycées mais sans moyens supplémentaires et en instaurant le système de contrats locaux visant à faire dépendre le financement de satisfaction d'objectifs prédéfinis. Le recteur a bien pris note de ce risque dénoncé par la FSU.

Il nous a exposé ses intentions concernant Mayotte. Pour rappel, Le département est entièrement en réseau éducation prioritaire, premier degré comme second degré sauf les lycées. Au sein du réseau 9 structures sur 22 sont renforcées (REP+).

Le recteur s'engage sur un chantier de 4 à 5 mois. Il entend organiser les circonscriptions, cartographier les bassins et les mettre en adéquation avec le périmètre des communes. Il affirme comme principe de travailler à consolider ce qui existe et d'harmoniser par le haut certaines pratiques.

Le recteur entend tenir compte des instructions gouvernementales. C'est pourquoi, Il distingue 4 niveaux **d'expérimentations** possibles. La FSU pointe que le terme d'expérimentation introduit une certaine insécurité néanmoins voici ses propositions :

1. Les collèges qui auraient dû être classés en REP+ sont Koungou et Passamainty.
2. Dzoumogné collège, écoles et lycée seraient placés en cité **éducative**. Si la FSU reconnaît que la situation de Dzoumogné doit faire l'objet d'une attention particulière, elle dénonce ce nouveau dispositif car il peut ouvrir à déréglementation ; en effet en plus d'introduire un nouveau type de classement, les cités éducatives **peuvent devenir des lieux de déréglementation au détriment des statuts des personnels qui y travaillent et renforcent le risque d'ingérence des élus locaux dans les projets pédagogiques des équipes**. Le recteur s'en défend en affirmant notamment qu'il n'y aurait pas de profilage des postes ni de recrutement à la main du chef d'établissement tête de réseau.
3. Le dispositif éducation prioritaire pourrait inclure des lycées comme la cité du nord et Kahani.
4. Etendre l'expérimentation à d'autres circonscriptions mais sans reproduire la REP + qui toutefois sera préservée mais qui sera soumise à analyse. On nous assure que ce qui est expérimenté d'un côté n'handicape pas le reste. Encore heureux et la FSU a insisté sur un point : Mayotte a 84 % de sa population en dessous du seuil de pauvreté. Il serait donc logique de donner plus de moyens partout.

Le comité de pilotage est assuré par deux chefs d'établissements de collège, la doyenne de l'inspection et un coordonnateur de réseau du premier degré. A cela s'ajoutent des formateurs étiquetés REP+.

Il s'agit pour le recteur d'analyser le fonctionnement du réseau et de l'évaluer notamment pour les résultats des élèves. Les mesures concernant les personnels seront aussi examinées : la formation, les pondérations, les points de mutation et prime. Et enfin le recteur nous indique qu'il compte bien réfléchir à une deuxième cité éducative et à une nouvelle sectorisation.

En conclusion, tout est sur la table. Il règne un certain flou introduit par la réforme voulue par ce ministre. La FSU est opposée aux contrats locaux mais souhaite une labellisation unique sur critères clairs et en prenant comme référence minimale la REP + qui devrait être étendue à tout le département. Il faut comprendre également qu'à Mayotte, les effectifs sont au-dessus de la moyenne nationale en REP comme en REP +. La FSU veillera donc d'autant plus à ce qu'une éventuelle refonte ne se traduise pas par une perte de moyens. Ce serait une erreur dans le contexte de Mayotte. Nos interlocuteurs nous ont donné l'impression de partager ce point de vue.